



GR – CHAMPIONNAT DE FRANCE ÉLITE / ÉQUIPES / ENSEMBLES

23-24-25 mai 2025 à Paris

INFORMATIONS

**Pour cette compétition, la date d'ouverture sur EngaGym est fixée au 6 mai pour les ensembles, au 12 mai pour les équipes, et les Elites au 12 mai.
La date de forclusion est fixée au 18 mai.**

COMPOSITION DES ÉQUIPES

Afin de prendre en compte les équipes devant concourir en Nationale 1 ou 2 ou 3 ou 4, les clubs doivent compléter le formulaire dédié : [accès au formulaire](#)

Ce formulaire est à compléter au plus tard le **lundi 12 mai 2025**.

Des modifications de composition d'équipes restent possibles par la suite. Ces changements sont à réaliser via EngaGym après l'ouverture des engagements nominatifs.

Rappel : seules les gymnastes mentionnées sur la liste des gymnastes autorisées à concourir peuvent figurer dans la composition d'une équipe.

ENGAGEMENTS ET FORFAITS

Les gymnastes, équipes et ensembles qualifiés sont engagés par la fédération. Il appartient à chaque club de déclarer forfait en cas de non-participation. Ces forfaits sont à signaler via EngaGym jusqu'au 23 mai. Après cette date les forfaits sont à déclarer via EngaGym et sur le site de compétition.

Forfait déclaré pour la date de forclusion : pas de droit d'engagement à régler, pas d'amende.

Forfait justifié après la date de forclusion : droit d'engagement conservé, pas d'amende. Un justificatif doit être fourni (certificat médical, attestation de l'employeur ou de l'établissement scolaire...).

Forfait non déclaré ou déclaré après la date de forclusion et non justifié : droit d'engagement conservé et application de l'amende en vigueur (cf. réglementation technique).

ACCREDITATIONS

Tous les clubs doivent engager leur dirigeant (un seul par club) et leurs entraîneurs dans les catégories Accréditation dirigeant ou Accréditation entraîneur correspondantes, via les engagements nominatifs d'EngaGym.

Ces engagements valant demande d'accréditation sont à effectuer avant de valider l'ensemble des engagements et de procéder au paiement (édition du bordereau), et **au plus tard le 15 mai**.

Attention, les personnes à accréditer doivent avoir la discipline GR identifiée sur leur fiche licence pour être prises en compte dans la liste des licenciés disponibles.

Des ajustements sur le nombre d'accréditations peuvent être réalisés par la FFGym ou le COL en cas de demande exagérée.

PAIEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT

La confirmation définitive de participation à une compétition s'effectue par le paiement des droits d'engagement.

Cette confirmation se fait par l'interface EngaGym, à compter de la date de forclusion spécifique à chaque compétition, et avant le début effectif de celle-ci.

Nous vous recommandons d'attendre la date de forclusion pour procéder au règlement, de façon à éviter des ajustements en cas de forfait ou de repêchage.

Le règlement par e-paiement est à privilégier, en sachant que celui-ci n'est accessible qu'après la date de forclusion.

Coordonnées bancaires fédérales pour le paiement par virement bancaire :

Banque 10278 Guichet 06076

Numéro de compte : 00020478104 Clé : 64

IBAN étranger : FR76 1027 8060 7600 0204 7810 464

BIC : CMCIFR2A

Domiciliation : CCM PARIS MAGENTA-GARE DE L'EST

53 BOULEVARD DE MAGENTA 75010 PARIS

MUSIQUES

Les musiques des enchaînements devront être transmises via l'interface DJGym à partir du site www.ffgym.fr.

Il appartient à chaque club de vérifier que les musiques sont bien présentes dans DJGym et associées au(x) bon(s) engin(s). Attention à bien prendre en compte les appareils Engin Libre ou Multi engins en fonction des catégories.

Pour toutes les gymnastes individuelles membres d'une équipe Nationale 1 ou 2 ou 3 ou 4, les clubs doivent associer leur musique à l'appareil Engin libre dans DJGym. Cette démarche est à effectuer au plus tard le lundi 19 mai 2025.

AUTORITÉS DÉCISIONNELLES

Les autorités décisionnelles désignées pour cette compétition sont :

- Gestionnaire de compétition = Kamal Argabi kamal.argabi@ffgym.fr
- Directeur de compétition = Kamal Argabi kamal.argabi@ffgym.fr
- Responsable des juges = Amandine Garbin amandine.garbin@ffgym.fr
- Représentante Technique Fédérale = Maud Roussot
- Déléguées Fédérales = Agnès Lichtlé ; Delphine Ledoux

Les différents documents et les informations du COL sont disponibles sur le mini-site de l'évènement :

<https://gr.cfeliteequipesensembles.ffgym.fr>